

LAVAL, le 7 juillet 2014

N/réf. : VG/MJ

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

Réunion du 7 juillet 2014

RELEVÉ DES DÉCISIONS

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –
53014 LAVAL CEDEX)*

*Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le 7 juillet 2014 :
<http://www.lamayenne.fr>*

La Commission permanente s'est réunie le **7 juillet 2014**, à partir de **11 h 00**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence d'Olivier RICHEFOU, Président du Conseil général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel ANGOT, Marc BERNIER, Claude BOITEUX, Nicole BOUILLON, Norbert BOUVET, Élisabeth DOINEAU, Gérard DUJARRIER, Jean-Pierre DUPUIS, Roger GUÉDON, Philippe HENRY, Daniel LENOIR, Marie-Cécile MORICE,

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Gilbert DUTERTRE, Yan KIESSLING,

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 53 43
☎ 02 43 66 54 22
✉ secretariatassemblee@cg53.fr

www.lamayenne.fr

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
<p>Mission 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</p>		
<p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>		
1	Ajustements du programme infrastructures de transport	4
2	Convention relative au versement d'un fonds de concours par le Département à la commune de MÉRAL	5
3	Consultation relative à la fourniture et à la livraison de sel de déneigement pour le Département de la Mayenne	5
4	RD 31 - SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE - Rétrocession d'un délaissé au carrefour "La Tonnerie"	5
5	RD 35 - Acquisition sur la commune de GRAZAY	6
6	RD 278 - Commune du GENEST-SAINT-ISLE - Conventions de concession de terrains - Vente et rétrocession de terrains	6
<p><i>Programme 02 : Programme accompagnement du développement local</i></p>		
7	Regroupements pédagogiques intercommunaux d'écoles rurales	7
<p>Mission 4 ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES</p>		
<p><i>Programme 03 : Programme milieux et paysages</i></p>		
8	Convention pour le don de matériel pédagogique à l'association Sarthe Educ Environnement	8
<p>Mission 6 ENSEIGNEMENT</p>		
<p><i>Programme 01 : Programme collèges</i></p>		
9	Équipement matériel et mobilier des collèges publics - Programmation 2014	8

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p>Mission 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI</p> <p><i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i></p>	
10	Commerce et artisanat en milieu rural	9
11	Prêts de développement territoriaux en faveur des entreprises	10
12	Rapport d'activité relatif aux actions menées en 2013 par la chambre de métiers et de l'artisanat dans le cadre de la convention de partenariat 2013	11
	<p><i>Programme 02 : Tourisme</i></p>	
12bis	Projet de révision du règlement particulier de police de la navigation en Mayenne	11
	<p>Mission 8 CULTURE ET PATRIMOINE</p> <p><i>Programme 01 : Programme culture</i></p>	
13	Équipement mobilier, matériel et informatique des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale	11
14	Soutien à la création artistique et aide aux projets	12
	<p><i>Programme 02 : Programme patrimoine</i></p>	
15	Restauration du patrimoine historique	13
	<p>Mission 10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</p> <p><i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i></p>	
16	Sortie de l'inventaire départemental	14
17	Convention de mise à disposition d'une habitation pour nécessité absolue de service au profit de Madame BRÛLEAUX, directrice des archives départementales	14
18	Marchés de nettoyage des locaux - Modification de la délibération initiale du 19 mai 2014 : lot n°1 sous la forme d'un marché à tranches conditionnelles	15

MISSION 3

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

1 - AJUSTEMENTS DU PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La Commission permanente :

☞ a approuvé les ajustements suivants au titre du programme infrastructures de transport - action 2 « travaux d'investissement courant », compte tenu des crédits libérés suite au report d'un projet et au solde de certaines opérations engagées en 2013, ajoutés à une partie de la dotation pour ajustement d'opérations, interventions ponctuelles et imprévus :

→ opérations nouvelles :

Recalibrage et renforcement structurel des chaussées en agglomération	Montant
RD 31 – LANDIVY Aménagement de bourg - fonds de concours	25 000 €
RD 288 – SAINT-FORT Aménagement de bourg - fonds de concours	26 000 €

→ ajustements d'opérations :

Opération	Montant
RD 23 – MAYENNE Enrobés au carrefour de la RN 12 / RD 23 en accompagnement du chantier de la DIRO (Direction interdépartementale des routes de l'Ouest)	25 000 €
RD 267 (ex RN 162) – SAINT-FORT Création d'un ouvrage hydraulique pour éviter l'inondation de la chaussée	22 000 €
RD 20 – LA CHAPELLE-RAINSOUIN Réalisation de deux poutres au lieu-dit <i>la Barrerie</i> pour stabiliser les rives	35 000 €

☞ a pris acte de l'ajustement suivant opéré à partir de la dotation pour ajustement d'opérations, interventions ponctuelles et imprévus :

Description de l'ajustement opéré	Montant
RD 22 – CHÂTEAU-GONTIER Enrobés du giratoire – complément pour réalisation de nuit des travaux	5 500 €

- Chapitre 23 – nature 23151 – fonction 621 – ligne de crédit 5785 -
- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 621 – ligne de crédit 5783 -

- Adopté à l'unanimité -

2 - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LE DÉPARTEMENT À LA COMMUNE DE MÉRAL

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention qui lui a été présentée relative au versement d'un fonds de concours par le Département à la Commune de MÉRAL pour le financement des travaux suivants réalisés sur le domaine public départemental :

Collectivité locale	RD	Objet	Montant de la participation du Département
Commune de MÉRAL	4	Revêtement de la chaussée en béton bitumineux	28 000 € TTC

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 621 – ligne de crédit 5783 -

- Adopté à l'unanimité -

3 - CONSULTATION RELATIVE À LA FOURNITURE ET À LA LIVRAISON DE SEL DE DÉNEIGEMENT POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

La commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à lancer une procédure de consultation par appel d'offres ouvert de niveau européen, en vue de la passation d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement en vrac (par camion) et conditionné en sacs (1 000 kg et 25 kg) dans les conditions proposées.

- Chapitre 011 – nature 60633 – fonction 621 – ligne de crédit 10516 -

- Adopté à l'unanimité -

4 - RD 31 - SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE - RÉTROCESSION D'UN DÉLAISSÉ AU CARREFOUR « LA TONNERIE »

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la promesse d'achat qui lui a été présentée concernant un délaissé de terrain situé sur la commune de SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE, au droit du carrefour de la RD 31 et du nouveau tracé de la VC 5, lieudit « La Tonnerie », suite aux travaux d'aménagement de la RD 31 entre SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE et le giratoire de LA TANNIÈRE :

Acquéreurs : M. et Mme Maurice COUASNON

Superficie : 44a 81ca environ

Montant de la recette hors frais estimée à 2 240,50 € environ

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 77 – nature 775 – fonction 621 – ligne de crédit 2273 -

- Adopté à l'unanimité -

5 - RD 35 - ACQUISITION SUR LA COMMUNE DE GRAZAY

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la promesse de vente négociée à l'amiable par la SAFER Maine Océan, concernant une bande de terrain située sur la commune de GRAZAY, qui lui a été présentée dans la perspective d'un futur élargissement des dépendances du domaine public routier le long de la RD 35 reliant MAYENNE à SILLÉ-LE-GUILLAUME :

Vendeurs : M. et Mme Frédéric DEROUAULT
Superficie à acquérir : 45a 30ca environ sur 530 ml
Montant de la vente hors frais estimé à 3 171 €

☞ a validé le classement dans le domaine public départemental de la partie de parcelle nécessaire à l'aménagement de sécurité ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre, y compris la convention d'occupation des terrains à titre gracieux, dans l'attente de la réalisation des travaux.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

6 - RD 278 - COMMUNE DU GENEST-SAINT-ISLE - CONVENTIONS DE CONCESSION DE TERRAINS - VENTE ET RÉTROCESSION DE TERRAINS

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée dans le cadre de l'aménagement de la RD 278, ainsi que ceux de la promesse d'acquisition et des deux conventions de concession temporaire et précaire de terrains acquis par le Département, à titre de réserves foncières, dans le cadre de la construction de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire et du programme de suppression de passages à niveau sur la ligne Paris-Brest :

1. Convention de concession au profit de M. Nicolas GAROT :

➤ Terrains situés au nord de la RD 278 :

Désignation – superficie : 3 parcelles de terre situées sur la commune de SAINT-BERTHEVIN, pour une surface totale de 8ha 31a environ.

Durée – date de prise d'effet : la présente convention prendra effet à compter de la date de la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2014 pour expirer à la fin de la saison culturelle de 2014 soit le 31 octobre 2014.

Redevance : la présente convention, compte tenu du caractère temporaire et précaire, est consentie à titre gracieux.

Charges – conditions :

Les représentants de la commune du GENEST-SAINT-ISLE sont autorisés à pénétrer en tout temps sur le terrain occupé pour préparer le projet de terrain de sports (sondages, etc.) sans que l'occupant ne puisse réclamer une quelconque indemnité.

➤ Terrains situés au sud de la RD 278 :

Désignation – superficie : 2 parcelles de terre situées sur la commune de SAINT-BERTHEVIN, pour une surface totale de 3ha 74a 20ca environ.

Durée – date de prise d'effet : la présente convention prendra effet à compter de la date de la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2014 pour expirer le 31 juillet 2015.

Redevance : la présente convention, compte tenu du caractère temporaire et précaire, est consentie à titre gracieux.

2. Vente de terrain par M. Daniel DUCHESNE

Superficie à acquérir : 5a 55ca environ

Montant de la dépense hors frais estimé à 500 € environ

3. Acquisition par la commune du GENEST-SAINT-ISLE

Superficie à acquérir : 8ha 31a 69ca environ

Montant de la recette estimé à 37 426 € environ

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11754 -

- Chapitre 77 – nature 775 – fonction 621 – ligne de crédit 2273 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

7 - REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX D'ÉCOLES RURALES

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental d'aide aux regroupements pédagogiques intercommunaux d'écoles rurales, conformément aux dispositions approuvées par le Conseil général le 12 décembre 2013 (appel à projets avec dépôt des dossiers complets au plus tard le 28 février 2014 – majoration des subventions de 20 % au titre de la mutualisation) :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Coût prévisionnel retenu HT	Subvention allouée (au taux de 30 % de la dépense éligible plafonnée à 50 000 € HT)	Majoration de 20 %	Participation totale du Département
SAINT-JEAN-SUR-ERVE RPI Saint-Jean-sur-Erve / Chammes / Blandouet	Construction d'un pôle scolaire	850 000 €	15 000 €	3 000 €	18 000 €

étant précisé que cette subvention est attribuée à titre dérogatoire à la règle de non commencement des travaux avant la décision attributive de la subvention.

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 21 – ligne de crédit 1255 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 4 ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

PROGRAMME 03 : PROGRAMME MILIEUX ET PAYSAGES

8 - CONVENTION POUR LE DON DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE À L'ASSOCIATION SARTHE EDUC ENVIRONNEMENT

La Commission permanente :

- ✚ s'est prononcée favorablement sur le don à l'association Sarthe Educ'Environnement d'une des deux malles pédagogiques « Les Trésors du Bocage », destinées aux activités d'éducation à l'environnement sur les thèmes du bocage, des arbres et des espèces associées, conçues par le Conseil général de la Mayenne en tant qu'opérateur des 2 zones Natura 2000 bocagères dites de « la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles » et de « Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume », dans le cadre de la mise en œuvre des actions définies dans le document d'objectifs ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir dans ce cadre avec l'association Sarthe Educ'Environnement, ayant pour objet de préciser les conditions de donation à ladite association qui assurera une mission générale de gestion de cet outil pédagogique destiné aux éducateurs à l'environnement et aux enseignants de l'ensemble du département de la Sarthe et dont l'objectif principal est de permettre aux scolaires des 3 niveaux et au grand public d'étudier et de prendre conscience de la richesse du bocage ainsi que de l'intérêt de le préserver.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 6 ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 01 : PROGRAMME COLLÈGES

9 - ÉQUIPEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER DES COLLÈGES PUBLICS – PROGRAMMATION 2014

La Commission permanente a affecté les crédits suivants aux collèges mentionnés ci-après, au titre de la programmation 2014 d'équipement matériel et mobilier des collèges publics :

Établissement	Nature de la demande	Subvention du Conseil général	
		Montant	%
René Cassin ERNÉE	Achat de mobilier (32 chaises avec tablettes individuelles pour équiper la salle de musique)	1 480 €	50 %
de Misedon PORT-BRILLET	Achat de mobilier (7 chauffeuses pour équiper le CDI)	2 030 €	100 %
TOTAL GÉNÉRAL		3 510 €	

- Chapitre 204 – nature 20431 – fonction 221 – ligne de crédit 6811 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

10 - COMMERCE ET ARTISANAT EN MILIEU RURAL

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural :

Bénéficiaire	Nature de l'activité	Coût HT de l'opération	Subvention départementale
M. Yannick BRIOIT	Reprise, en novembre 2013, d'un commerce bar - restaurant à LA CHAPELLE-RAINSOUIN	40 800 €	5 000 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 22 068 € HT plafonnée à 20 000 € HT</i>
M. Yannick DUFOUR	Création à GREZ-EN-BOUÈRE, en octobre 2013, d'une activité plâtrerie - peinture - isolation - plomberie - carrelage - petits travaux d'électricité	20 745 €	3 687 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 14 748 € HT</i>
M. Thibaut JAMIN	Reprise à SAINT-BRICE, en mars 2014, d'un commerce bar - restaurant - épicerie - presse - dépôt gaz et pain	16 058 €	2 615 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 10 458 € HT</i>

Bénéficiaire	Nature de l'activité	Coût HT de l'opération	Subvention départementale
M. Christophe GODET	Reprise à GESVRES, en janvier 2014, d'un commerce bar - restaurant - traiteur - crêperie	23 974 €	2 297 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 9 188 € HT</i>
M. Kévin ROY	Création à GESVRES, en avril 2014, d'une activité travaux d'aménagement et d'entretien d'espaces verts - maçonnerie paysagère - travaux publics et particuliers - élagage	27 323 €	5 000 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 20 397 € HT plafonnée à 20 000 € HT</i>
	Création à ASTILLÉ d'un commerce boulangerie - pâtisserie - épicerie - traiteur		plafonnée à 5 000 € et répartie comme suit :
Communauté de communes de la Région de Cossé-le-Vivien	Aménagement des locaux	21 587 €	2 424 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 21 587 € HT plafonnée à 9 696 € HT</i>
M. Christopher TROTTIER-PLACET, exploitant du commerce	Matériel et outillage	32 449 €	2 576 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 22 940 € HT plafonnée à 10 304 € HT</i>

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 93 – ligne de crédit 857 -
- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 93 – ligne de crédit 858 -

- Adopté à l'unanimité -

11 - PRÊTS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAUX EN FAVEUR DES ENTREPRISES

La Commission permanente a déclaré les dossiers suivants éligibles, à hauteur de 50 000 € chacun, au dispositif de soutien aux PME et TPE mis en place par le Conseil général, portant sur l'attribution, par l'intermédiaire de Bpifrance, de prêts de développement territoriaux à des PME et TPE du secteur de l'artisanat, de l'industrie et des services à l'industrie, en vue du renforcement des capitaux propres desdites entreprises pour un meilleur accès aux concours bancaires :

- SPPP (société de peinture de pièces plastiques) implantée à SAINT-BERTHEVIN ;
- TECHNI INDUSTRIE installée à BONCHAMP-LÈS-LAVAL.

- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 93 – ligne de crédit 8171 -

- Adopté à l'unanimité -

12 - RAPPORT D'ACTIVITÉ RELATIF AUX ACTIONS MENÉES EN 2013 PAR LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2013

La Commission permanente :

- ✚ a pris acte du rapport d'activité 2013 présenté par la Chambre de métiers et de l'artisanat concernant les actions conduites par celle-ci dans le cadre du partenariat développé avec le Conseil général, moyennant une participation départementale de 164 835 € dont 80 %, soit 131 868 €, ont été versés en 2 acomptes au cours de l'année 2013 ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à procéder au versement du solde de ladite subvention allouée au titre de 2013, soit 32 967 €.

*- Chapitre 65 – nature 65738 – fonction 93 – ligne de crédit 1004 -
- Adopté à l'unanimité -*

PROGRAMME 03 : PROGRAMME TOURISME

12bis - PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE DE LA NAVIGATION EN MAYENNE

La Commission permanente a émis un avis favorable sur les projets d'arrêtés préfectoraux qui lui ont été présentés, l'un portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Mayenne, le second portant réglementation des sports motonautiques sur la rivière la Mayenne, sous réserve de l'engagement de l'État de proposer, à l'issue des études, un règlement particulier de police de bassin, soit un document unique et commun aux départements de Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne.

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE

PROGRAMME 01 : PROGRAMME CULTURE

13 - ÉQUIPEMENT MOBILIER, MATÉRIEL ET INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES APPARTENANT AU RÉSEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes, au titre des dispositifs d'aide à l'équipement mobilier et matériel ou informatique des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale :

➤ Équipement mobilier et matériel

Bénéficiaire	Opération	Montant HT de la dépense	Subvention départementale (au taux de 50 %)
Communauté de communes du pays de Meslay-Grez	Acquisition de mobilier pour la bibliothèque d'Arquenay	9 397,34 €	4 699 €
Communauté de communes du pays de Mayenne	Acquisition de mobilier pour les bibliothèques de Sacé et Saint-Georges-Buttavent	1 775,93 €	888 €
Communauté de communes Le Horps-Lassay	Acquisition de mobilier pour la médiathèque de Lassay-les-Châteaux	1 641 €	821 €

➤ Équipement informatique

Bénéficiaire	Opération	Montant HT de la dépense	Subvention départementale
Commune de Parné-sur-Roc	Informatisation de la médiathèque	5 580 €	1 674 € (au taux de 30 %)
Communauté de communes du pays de Mayenne	Informatisation de la bibliothèque-relais de Saint-Georges-Buttavent	1 103,52 €	552 € (au taux de 50 %)
Communauté de communes Le Horps-Lassay	Informatisation de la bibliothèque de Charchigné	500 €	250 € (au taux de 50 %)

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 313 – lignes de crédit 11693 et 11694 -

- Adopté à l'unanimité -

14 - SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET AIDE AUX PROJETS

La Commission permanente :

↳ a attribué les subventions suivantes au titre de la diffusion et action artistique :

○ Soutien à la création artistique

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Théâtre d'Air LAVAL	Création <i>La Nuit des rois</i> de William Shakespeare en janvier 2015	30 000 €

○ Aides aux projets

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Ville d'ÉVRON	12 ^e édition du festival <i>Arts sacrés</i> du 4 au 9 juillet 2014	3 000 €

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention de partenariat qui lui a été présentée, à intervenir avec la compagnie Théâtre d'Air.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 – ligne de crédit 15123 –
- Chapitre 65 – nature 65734 – fonction 311 – ligne de crédit 15127 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME PATRIMOINE

15 - RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs d'aide à la restauration du patrimoine historique :

→ ÉGLISES EN MILIEU RURAL :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 25 %)
Commune de GASTINES	Réfection de la toiture et remplacement du battant de la petite cloche de l'église de la Sainte-Vierge	60 492 €	15 123 €
Commune de SAINT-GEORGES-BUTTAVENT	Mise hors d'eau et hors d'air de l'église Saint-Georges	42 174 €	10 543 €
Commune d'ATHÉE	Réfection de la toiture de l'église Saint-Martin : 3 ^e tranche	14 854 €	3 713 €

→ MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 20 %)
Ville de CHÂTEAU-GONTIER	Restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste : 1 ^{re} tranche	550 000 €	110 000 €

→ PEINTURES MURALES :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 50 %)
Commune de CRENNES-SUR-FRAUBÉE	Conservation-restauration de la peinture murale de Saint-Fiacre dans l'église Saint-Calais	4 345 €	2 172 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 312 – lignes de crédit 1297, 1329 et 1332 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

16 - SORTIE DE L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL

La Commission permanente

- ✚ a accepté la sortie de l'inventaire du patrimoine du Conseil général de l'ensemble des biens dont la liste lui a été présentée, soit quatre camions-bennes, une pelle à pneus, deux tracteurs, un semi-remorque, une répanduse à liant, six lames de déneigement, trois fourgons, cinq véhicules utilitaires, quatre véhicules légers, ainsi qu'un lot de ferraille ;
- ✚ a autorisé l'encaissement des recettes correspondantes.

- Chapitre 21 – nature 2188 – fonction 621 – ligne de crédit 1671 -

- Adopté à l'unanimité -

17 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE HABITATION POUR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE AU PROFIT DE MADAME BRÛLEAUX DIRECTRICE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes de la convention qui lui a été présentée, relative à la mise à disposition pour nécessité absolue de service au profit de Madame BRÛLEAUX, Directrice des archives départementales, à compter du 1^{er} septembre 2014, à titre gratuit, d'une maison d'habitation d'une superficie de 271 m², située à proximité des Archives départementales. Un dépôt de garantie d'un montant de 680 €, correspondant au loyer mensuel net, sans charge (valeur au 21 mars 2014) sera à régler par Madame BRÛLEAUX, ainsi que les charges mensuelles, soit directement aux fournisseurs, soit au Département, qui en aura fait l'avance ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer ladite convention de mise à disposition d'une habitation pour nécessité absolue de service ainsi que les éventuels avenants correspondants.

- Chapitre 16 – nature 165 – fonction 0202 – ligne de crédit 11707 -

- Adopté à l'unanimité -

18 - MARCHÉS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION INITIALE DU 19 MAI 2014 : LOT N°1 SOUS LA FORME D'UN MARCHÉ À TRANCHES CONDITIONNELLES

La Commission permanente a approuvé la modification de la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2014 autorisant le Président du Conseil général à lancer une procédure de consultation par appel d'offres ouvert, constitué de 2 lots, en vue de la passation, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2014, renouvelable 3 fois, de marchés de prestations de services pour le nettoyage des bâtiments départementaux ; la modification consiste à transformer le lot n° 1 (nettoyage des bâtiments départementaux), initialement prévu en marché ordinaire, en marché à tranches conditionnelles composé comme suit :

- tranche ferme : nettoyage des locaux et vitrerie dite "d'accès complexe" des sites du Conseil général de la Mayenne ;
- tranche conditionnelle : prestations complémentaires sur les sols des communs de certains sites (antennes solidarité, permanence de Meslay-du-Maine et site de Murat).

- Chapitre 011 – nature 6283 – fonction 0202 – ligne de crédit 6861 -

- Adopté à l'unanimité -

Le Président,



Olivier RICHEFOU

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : 7 juillet 2014 et insertion au recueil des actes administratifs du Département de juillet-août 2014 - n° 278

Prochaine réunion de la Commission permanente :
lundi 21 juillet 2014 (10 h 30) – **Hôtel du Département**